

La lettre d'information de votre Fédération de pêche



Un animateur pêche recruté à la Fédération de pêche

Cette année, la Fédération de Pêche de la Sarthe a recruté un apprenti en Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) « mention pêche de loisirs » qui sera accompagné par l'animateur en poste et contribuera au développement des animations entre autres sur l'année 2023-2024.

Qui ?

Si vous êtes majeur(e), passionné(e) par la pêche, les poissons et les milieux aquatiques, et aimez transmettre vos connaissances, alors cette formation est faite pour vous !

Pourquoi ?

La transmission des savoirs en matière d'halieutisme et de connaissance des milieux naturels, autrefois assurée entre générations, a quasiment disparu. Par ailleurs, la modernisation des techniques de pêche associée à la nécessaire professionnalisation de l'enseignement impose la mise à disposition d'intervenants diplômés

Quelle formation ?

Le BPJEPS est une formation en alternance (entreprise / centre de formation) qui dure environ 10 mois. Vous y apprendrez à réaliser des projets d'animations, à encadrer tout type de public et à vous perfectionner dans les différentes techniques de pêche. Vous y serez encadrés par des formateurs référents et également par des intervenants reconnus dans le monde de la pêche.

Les débouchés ?

À la suite de l'obtention de ce diplôme, vous pourrez devenir Moniteur guide de pêche, animateur pêche au sein d'une Fédération, d'un centre de loisirs ou encore travailler dans la vente d'articles de pêche.

La fédération de pêche de la Sarthe travaille en partenariat avec le CFPPA de Caulnes (22), retrouvez toutes les informations sur leur site internet www.caulnes.educagri.fr



Kylian B., notre apprenti BEP JEPS

Avis des pêcheurs

Avant d'entreprendre des démarches auprès des services de l'état, la Fédération de Pêche de la Sarthe a souhaité recueillir l'avis des pêcheurs au travers d'un questionnaire mis en place du 28 août au 17 octobre. Nous vous présentons les résultats recueillis.

Seriez-vous favorable à la mise en place d'une fenêtre de capture pour le brochet et si oui, quelle fenêtre ?



Seriez-vous favorable à la mise en place d'une fenêtre de capture pour le sandre et si oui, quelle fenêtre ?



Seriez-vous favorable à une ouverture du sandre le dernier samedi de mai ?



Seriez-vous favorable à la mise en place du black-bass en no-kill sur l'ensemble du département ?



Réglementation : les évolutions réglementaires pour 2024

La Fédération de pêche de la Sarthe a souhaité faire évoluer certains points réglementaires en cohérence avec les projets d'actions proposés par le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche et en tenant compte du résultat de notre enquête auprès des pêcheurs.

Ce qui change en 2024, (uniquement sur les cours d'eau et plans d'eau classés en 2ème catégorie piscicole) :

- **La mise en place de fenêtres de capture pour le brochet qui sera comprise entre 60 et 80 cm.**



- **La mise en place de fenêtres de capture pour le sandre qui sera comprise entre 50 et 70 cm**



- Ouverture du sandre repoussée au dernier samedi de mai soit le samedi 25 mai 2024.

La mise en place du no-kill pour le black-bass

Les services de la préfecture n'ont pas validé la mise en place du no-kill pour le black-bass à l'échelle du département mais uniquement sur certains plans d'eau et portions de cours d'eau du département.

A ce titre, un parcours avec remise à l'eau obligatoire du black-bass est mis en place sur le secteur de Sablé sur Sarthe, du barrage de Juigné-sur-Sarthe au barrage de Sablé-sur-Sarthe ainsi que sur l'Erve, de la voie de chemin de fer à sa confluence avec la Sarthe.

Pêcher en hiver

Avec l'arrivée de l'hiver, de nombreux pêcheurs vont ranger leur matériel et attendre des températures plus clémentes pour retourner au bord de l'eau. Il est pourtant possible de réaliser de très belles sorties à cette saison, voilà quelques conseils pour y parvenir.

✓ La Météo

Les poissons sont sensibles aux variations météorologiques (pluie, vent, changement de température, de pression atmosphérique...) choisissez donc les moments de stabilité pour effectuer vos sorties et privilégier les heures les moins froides de la journée.

✓ Les postes de pêche

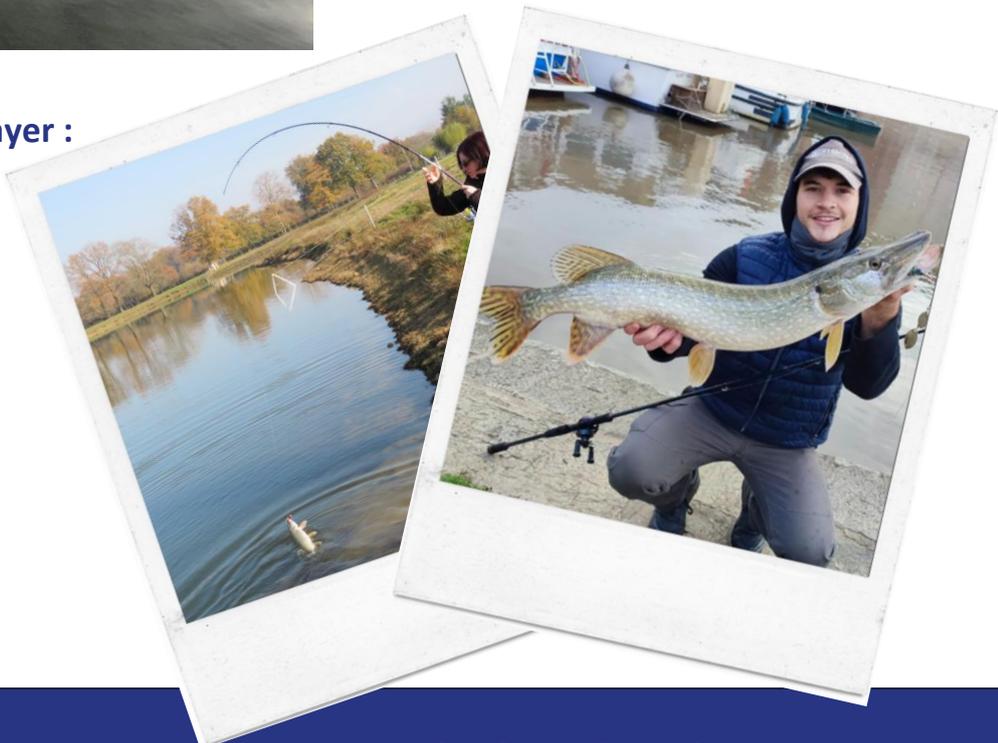
En rivière, l'hiver correspond à une période où les niveaux d'eau sont élevés. Les poissons se rassemblent dans des zones à l'abri du courant (amortis, sorties d'écluse, canaux, embouchures...). Il faudra donc privilégier ces postes stratégiques que ce soit pour la pêche au coup ou pour la pêche des carnassiers qui ne sont jamais très loin de ces concentrations de poissons blancs.



En plans d'eau, pour la pêche au coup, il faudra choisir les zones qui se réchauffent le plus rapidement (bordure ensoleillée, digue...) ou celles où vous observez des concentrations de poissons. Ces postes sont également à privilégier pour la pêche des carnassiers qui se tiennent à proximité de leur garde-manger.

✓ Quelques parcours à essayer :

Plan d'eau de Bonnétable ou de Parigné-l'Évêque, canal de Fillé-sur-Sarthe, port du Mans, canal de l'île aux planches...



Animations

✓ Animations pêche sur le grand plan d'eau des Rouanneraies à Fillé-sur-Sarthe

👉 NOUVEAU : les réservations se font désormais sur le site www.peche72.fr

- Mardi 26 février 14h à 17h de 8 à 16 ans (en salle) **pêche au coup** (montage de ligne, recettes d'amorces, stratégie...)
- Jeudi 28 février 10h à 17h de 10 à 18 ans **pêche de la carpe**
- Lundi 4 mars 14h à 17h de 8 à 16 ans (en salle) **pêche aux leurres** (montages, stratégies...)
- Mardi 5 mars 10h à 17h de 10 à 18 ans **pêche de la carpe**

Toutes nos initiations sont encadrées par un animateur qualifié et nous vous prêtons le matériel.

✓ Ouvertures de la pêche sur le grand plan d'eau des Rouanneraies à Fillé-sur-Sarthe

DÉCEMBRE							JANVIER							FÉVRIER						
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
27	28	29	30	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	29	30	31	1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	29	1	2	3
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10

	pêche à la mouche		carnassier du bord (leurre + mouche)
	carnassier en bateau		carnassier en bateau et en float-tube (leurre + mouche)
	carnassier du bord		pêche de la carpe en batterie (2 lignes)

Tarifs des cartes

Type de carte	Interfédérale personne majeure	Personne majeure	Découverte femme	Personne mineure	Découverte -12 ans	Hebdomadaire	Journalière
Tarif	110,00 €	83,00 €	40,00 €	24,00 €	7,00 €	35,00 €	13,50 €
Validité	Du 1er janvier au 31 décembre					7 jours consécutifs	1 jour
Description	Réciprocité gratuite permettant de pêcher sur les parcours des AAPPMA adhérentes au CHI à l'EHGO et à l'URNE.	Réciprocité départementale uniquement.	1 seule ligne autorisée Réciprocité interfédérale comprise.	Réciprocité interfédérale comprise.	1 seule ligne autorisée Réciprocité interfédérale comprise.	Réciprocité interfédérale comprise.	Réciprocité départementale uniquement.

Conception, rédaction et photos :

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe

K. BESSONNIER



Newsletter trimestrielle / tous droits réservés

Nos coordonnées :

Les Rouanneraies 72210 FILLE
02.43.85.66.01
accueil@peche72.fr



Fédération de Pêche de la Sarthe



Federationpeche72